

Avis relatif aux mesures prises en réponse à la crise du COVID-19 **en relation avec l'Education nationale**

- 1) L'UNEL et le SEW/OGBL demandent que tous les cours dispensés pour les élèves de dernière année d'enseignement secondaire soient facultatifs. Les élèves sont maintenant en contact virtuel avec leurs enseignant.e.s depuis près de 5 semaines et l'UNEL et le SEW/OGBL pensent que cette semaine obligatoire de cours ne sera guère bénéfique aux élèves. En plus du risque de contamination, il faut prendre en compte que le rythme scolaire sera fort différent de celui que les élèves étaient habitués à suivre et que cela pourrait troubler les bacheliers plus qu'autre chose. Toutefois, la possibilité de rencontrer leurs enseignants devrait subsister pour les élèves qui en expriment le besoin.
- 2) En ce sens, l'UNEL et le SEW/OGBL demandent que la présence obligatoire des élèves ne soit requise que pour les devoirs en classes obligatoires.
- 3) L'UNEL et le SEW/OGBL rappellent l'importance de recevoir un diplôme en temps voulu pour pouvoir s'inscrire dans un cycle d'études supérieures. Les remises de diplômes ne pouvant pas se dérouler comme prévu, nous demandons au ministère de communiquer les dates et heures de promulgation des résultats ainsi que les dates d'envoi des diplômes pour que les élèves aient une perspective dans leur parcours éducatif. L'UNEL et le SEW/OGBL encouragent vivement les établissements scolaires à organiser une cérémonie de fin d'année dès que les conditions sanitaires le permettront.
- 4) L'UNEL et le SEW/OGBL pensent que le fait de faire rentrer toutes les classes du secondaire en même temps le 11 mai 2020 n'est pas bénéfique. En plus du risque sanitaire, les directions seront obligées de prendre des mesures dans la précipitation. C'est pourquoi l'UNEL et le SEW/OGBL demandent à étaler la rentrée en plusieurs étapes :
 - 4 mai 2020 : Rentrée «facultative» des classes terminales dans l'ESC, dans l'ESG et dans la formation professionnelle.
 - 18 mai 2020 : Rentrée des classes des cycles moyens et supérieurs (4^e - 2^e)
 - 25 mai 2020 : Rentrée des classes du cycle inférieur (7^e - 5^e)

Par cette mesure, les élèves des classes terminales seront assurés de ne pas être perturbés lors de leur période de devoirs obligatoires, les directions de lycées ne seront pas submergées par l'arrivée massive, en une fois, d'un nombre élevé d'élèves et ces mêmes directions auront une semaine pour améliorer les mesures de sécurité et les imperfections éventuelles apparaissant dans la semaine du 18 mai avant d'accueillir les élèves les plus jeunes dans la semaine du 25 mai. De plus, les heures dispensées par les enseignant.e.s seront dans un premier temps moins importantes et le problème de la disponibilité des enseignant.e.s, liée à la garde de leurs enfants, sera réduit. Il est à noter que ni l'UNEL, ni le SEW/OGBL, ne souhaitent un «enseignement à la carte» pour les élèves autres que ceux des classes terminales. Par ailleurs, le MENJE doit absolument garantir que les enseignant.e.s ne soient pas rendus responsables pour tout problème sanitaire éventuel qui apparaîtra après la réouverture des lycées.

- 5) Dans la mesure du possible, un accueil devrait être organisé pour les enfants des enseignant.e.s au sein de l'établissement même où l'enseignant.e exerce, jusqu'à ce que les établissements d'accueil (p.ex. crèches, maisons relais) réouvrent.

- 6) L'UNEL et le SEW/OGBL demandent que tous les cours dispensés soient rendus accessibles pour tous les élèves de la classe et ce par tous les moyens disponibles et techniquement réalisables, tout en tenant compte des dispositions en vigueur relatives à la protection des données. Il faudra ainsi garantir que les élèves qui doivent rester chez eux puissent suivre du mieux possible les cours dispensés dans leur classe.
- 7) L'UNEL et le SEW/OGBL savent à quel point cette période de confinement crée des inégalités dans notre société et en particulier dans le système éducatif. C'est pourquoi, comme mentionné par Monsieur le ministre de l'Education nationale, Claude Meisch, dans sa conférence de presse du 3 avril, nous demandons que les élèves qui rencontrent des difficultés majeures aient la possibilité d'être accueillis, dans la mesure du possible, non pas une semaine sur deux, mais tous les jours de la semaine dans l'établissement, pour garantir ainsi un suivi et une égalité de chances. Cette décision doit être prise conjointement par le directeur d'établissement, le régent, l'élève et ses parents ainsi qu'une personne du CePAS. Cet encadrement pourrait se faire au sein de la classe même, si la place le permet, ou bien sous forme d'études surveillées.
- 8) L'UNEL et le SEW/OGBL demandent que les élèves devant continuer leur apprentissage ou stage en entreprise soient consciencieusement supervisés par leurs conseillers à l'apprentissage, pour être sûr que toutes les mesures barrières soient respectées. En cas de mesures barrières trop laxistes, l'élève doit avoir la possibilité d'alerter son conseiller d'apprentissage et des mesures plus strictes doivent être mises en place pour remédier à ce manque.
- 9) L'UNEL et le SEW/OGBL demandent qu'une explication plus détaillée et à portée des jeunes soit élaborée concernant les évaluations et la possibilité d'exclure une note de leurs moyennes.
- 10) L'UNEL et le SEW/OGBL demandent des directives claires pour les élèves concernant les dispenses qui pourront être octroyées à des élèves qui sont eux-mêmes «vulnérables» ou qui proviennent d'un ménage comportant une ou plusieurs personnes «vulnérables».
- 11) L'UNEL demande à être inclus dans les discussions sur les mesures prises concernant l'Education nationale. L'UNEL et le SEW/OGBL demandent que le Conseil supérieur de l'Education nationale soit enfin activé et prenne sa place de conseil du ministère comme prévu par la loi.

Communiqué commun de l'UNEL et du SEW/OGBL
Luxembourg, le 24 avril 2020